

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 31 mai 2023

**Entreprises, salarié·es et déplacements quotidiens :  
la plateforme numérique Optimix évolue**

Depuis 1998, l'Eurométropole de Strasbourg accompagne les employeurs avec le dispositif Optimix. Un accompagnement global gratuit, visant à améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux trajets domicile-travail sur le territoire, en aidant les employeurs à déployer leur plan de mobilité. Une **nouvelle version**, conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), est proposée aux entreprises du territoire.

Entre 2015 et 2019, plus de **80 employeurs**, représentant **32 300 salarié·es**, ont pu conclure une convention avec l'Eurométropole de Strasbourg pour profiter de la démarche Optimix.

Le mode de déplacement utilisé pour aller au travail conditionne tous les autres déplacements, **les employeurs sont des portes d'entrée essentielles pour accompagner le changement de comportement de mobilité de leurs collaborateur·rices**.

La 2<sup>ème</sup> version de l'outil en ligne permet aux référents mobilité des entreprises du territoire d'évaluer l'impact (carbone, financier, en temps) de ces déplacements à partir d'indicateurs globaux (par exemple : durée et distance médiane des déplacements, nombre de véhicules, taux de CO<sub>2</sub> par an). Optimix réalise également une cartographie des salarié·es par mode de transport, par site, par métier, ou par équipe. Aussi, en estimant le nombre de collaborateur·rices qui pourraient venir en transports en commun, à vélo, ou pratiquer le covoiturage, la plateforme numérique permet d'élaborer un plan d'actions efficace d'optimisation des trajets.

Les objectifs poursuivis sont de mieux anticiper l'application de la Zone à Faibles Émissions (ZFE), renforcer la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), fluidifier les déplacements, réduire le budget carburant des salarié·es, mais aussi préparer leur Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) sur le Forfait Mobilité Durable.

Première agglomération cyclable de France, Strasbourg est également la première à offrir un réseau de tramway et à proposer un Plan Piétons. Disposant ainsi d'une riche offre de mobilité, la collectivité mène une politique volontariste d'incitation visant à amener toujours plus d'habitant·es du territoire à modérer leur usage individuel de la voiture en faveur des modes alternatifs et propres.

*« Au-delà du développement des services et des infrastructures, l'un des enjeux prioritaires est d'amener toujours plus d'habitants à changer de comportement de mobilité. Nous avons ainsi identifié les employeurs comme des acteurs essentiels de ce changement et je me félicite du succès rencontré par le dispositif Optimix et de sa récente évolution. Nous avons là une excellente illustration d'une politique publique efficace, pensée pour et avec les acteurs concernés. »* se réjouit **Pia Imbs**, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont mis en œuvre de nombreuses actions de leur plan de mobilité employeur auprès de leurs agent-es telles que la création d'un atelier d'autoréparation des vélos personnels, l'octroi d'un Forfait Mobilités Durables de 300 € à 1 200 agent-es, la mutualisation des cartes d'abonnements Badgéo destinées aux trajets professionnels dans des boîtes à clé, ou encore la diffusion de vidéos sur l'intranet mettant à l'honneur les pratiques de déplacements des agent-es.

Les résultats sont très encourageants : la part des agent-es de la collectivité se déplaçant avec leur voiture individuelle était ainsi passée de 68 % en 1998 à 33 % en 2014, tandis que la part des agent-es utilisant les transports en commun était passée de 13 % à 33 % et de 8 % à 23 % pour le vélo. En 2021, malgré une augmentation de la part modale voiture à 43 %, (due à la crise sanitaire), la part modale vélo a atteint 26 % et cela a permis à la collectivité d'obtenir le label « Employeur pro-vélo », niveau or en décembre dernier. Ces résultats remarquables rendent légitimes à continuer l'accompagnement des entreprises dans leur plan de mobilité employeur.

Pour bénéficier de l'accompagnement Optimix, rendez-vous sur [optimix.strasbourg.eu/](https://optimix.strasbourg.eu/)